



## Fiche de données de sécurité

### Section 1: Identification

#### 1.1 Identificateur du produit :

Scotts® WEED B GON® Max Herbicide prêt-à-l'emploi

Autres moyens d'identification : No. d'Homologation: 29694 Loi Sur Les Produits Antiparasitaires  
Formule # : S22221

#### 1.2 Usage recommandé:

Utilisations identifiées:

Herbicide domestique pour les mauvaises herbes de pelouse.

Restrictions d'utilisation :

Garder hors de la portée des enfants.

Lire l'étiquette avant l'emploi.

#### 1.3 Fournisseur :

Scotts Canada Ltd.

2000 Argenta Road, Plaza 2, Suite #300

Mississauga, Ontario

L5N 1V8

Tel.: (905) 814-7425 Fax: (905) 814-7392

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Urgences Médicales et des animaux de compagnie : 1-888-779-7919

Urgences d'accident et déversements : Canutec 1-613-996-6666

### Section 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification du SGH:

Produit antiparasitaire à usage domestique; Régi par la Loi sur les produits antiparasitaires

#### 2.2 Éléments d'étiquetage SGH:

Étiqueté conformément à la Loi sur les produits antiparasitaires et au Règlement connexe.

#### 2.3 Autres dangers :

Provoque une légère irritation des yeux.

Sensibilisant cutané potentiel.

### Section 3: Composition/Information sur les ingrédients

<u>Nom chimique</u>	<u>Numéro de CAS</u>	<u>% en poids</u>
Fer, sous la forme Fe HEDTA	Not available	0,25

### Section 4: Premiers soins

#### 4.1 Mesures premiers soins :

**Inhalation:** En cas de symptômes respiratoires : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la respiration est interrompue, le personnel qualifié devrait commencer à donner la respiration artificielle. Si le cœur s'arrête, une personne spécialement formée devrait commencer la réanimation cardio-respiratoire (RCR). Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Contact avec les yeux:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et se elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Contact avec la peau :** En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanées : Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.



## Fiche de données de sécurité

### 4.1 Mesures premiers soins (suite) :

**Ingestion** : En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne PAS faire vomir. S'il le vomissement se produit naturellement, incliner la victime vers l'avant pour éviter les risques d'aspiration. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

### 4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés :

**Inhalation** : En cas d'inhalation des brouillards/aérosols : peut causer l'irritation de voies respiratoires supérieures.

**Contact avec les yeux** : Peut causer une irritation légère.

**Contact avec la peau** : Peut causer une irritation de la peau ou une éruption cutanée.

**Ingestion** : Avaler peut causer des nausées, vomissements ou crampes abdominales. Ingestion de grandes quantités peut provoquer la méthémoglobine cause par un excès en nitrate.

### 4.3 Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial :

SI ON SUSPECTE L'EMPOISONNEMENT ou les symptômes sont sérieux, contacter immédiatement un docteur, l'hôpital, ou le centre antipoison. Soyez prêt à donner l'information suivante : le nom complet du produit, le type et la quantité d'exposition. Décrire tous les symptômes et suivre les conseils donnés. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre en note le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### 4.4 Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit:

Pas disponible

## Section 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1 Agents extincteurs:

Eau pulvérisée ou brouillard d'eau, mousse extinctrice appropriée, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone.

### 5.2 Dangers spécifiques du produit:

Non inflammable. Durant un incendie, la décomposition peut produire les fumées irritantes ou toxiques. Des fumées d'oxydes d'azote peuvent se dégager lors d'un incendie.

### 5.3 Équipement de protection individuelle et précautions pour les pompiers:

Porter un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) à pression positive.

## Section 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence :

Ne pas toucher la substance déversée ou y marcher. Colmater la fuite s'il est possible de le faire sans risque. Porter des gants de protection, des vêtements et un équipement de protection des yeux.

### 6.2 Précautions relatives à l'environnement :

Empêcher l'infiltration dans les drains, les cours d'eau, les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou autre matériau absorbant du commerce. Placer dans un récipient d'élimination adéquat.

## Section 7: Manutention et stockage

### 7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Lire l'étiquette avant l'emploi.

Gardez hors de la portée des enfants.

Gardez à l'écart et des animaux domestiques.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter de respirer les brouillards et les aérosols.

Porter des gants imperméables.

Se laver les mains soigneusement avec de l'eau et du savon après la manutention et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou d'utiliser du tabac.

Ne pas pénétrer ou permettre à quelqu'un de pénétrer dans les endroits traités avant que le produit ait séché.

NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.



## Fiche de données de sécurité

### 7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage :

GARDEZ HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.

Conserver dans le contenant d'origine, dans un endroit frais, sec, bien aéré et pouvant être verrouillé.

Pour éviter la contamination conserver ce produit à l'écart de la nourriture pour les humains ou les animaux.

Conserver dans un endroit à l'écart de toute flamme nue.

Craint le gel.

### Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle :

**Limites d'exposition professionnelle:** Consultez les autorités locales afin d'obtenir les limites d'exposition provinciales ou de l'État.

<u>Ingrédient</u>	<u>ACGIH TLV®</u>	<u>Autres limites d'exposition</u>
Fer, sous la forme Fe HEDTA	Aucun établi	Aucun établi

#### 8.2 Contrôles d'ingénierie :

La ventilation générale est habituellement adéquate.

#### 8.3 Mesures de protection individuelle:

Les ouvriers doivent respecter les exigences en ce qui concerne les équipements de protection individuelle du lieu de travail dans lequel ce produit est manipulé.

**Protection des yeux et du visage :** Non requis pour une utilisation normale et domestique. Porter des lunettes de protection dotées d'écrans latéraux au besoin pour empêcher le contact avec les yeux.

**Protection de la peau :** Porter des gants imperméables.

**Protection des voies respiratoires :** Non requis pour une utilisation normale et domestique.

Dans les cas où la limite d'exposition professionnelle est dépassée, ou lors de l'utilisation à l'intérieur de façon continue, porter un appareil respiratoire approuvé. S'il est nécessaire de porter un dispositif de protection respiratoire dans un lieu de travail, mettez en place un programme complet de protection respiratoire incluant la sélection et l'ajustement des dispositifs, la formation, l'entretien et l'inspection. Communiquez avec le fabricant de l'appareil respiratoire pour déterminer le type d'appareil à utiliser, la façon de l'utiliser, ainsi que les limites d'utilisation de l'appareil.

**Autres protections:** Les lieux de travail doivent être équipés d'une douche de sécurité, de lavabos et d'un appareil de douche oculaire au voisinage immédiat de la zone de travail.

### Section 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Propriétés physiques et chimiques de base :

<b>Apparence :</b>	Liquide. Rouge sombre.
<b>Odeur :</b>	Légère, S'apparentant à de l'ammoniac
<b>Seuil olfactif :</b>	Pas disponible
<b>pH:</b>	5,5 – 6,5
<b>Point de fusion/point de congélation :</b>	Pas disponible
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	Pas disponible
<b>Point d'éclair :</b>	Ne s'applique pas
<b>Inflammabilité (solides et gaz) :</b>	Ne s'applique pas
<b>Température d'auto-inflammation :</b>	Pas disponible
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité :</b>	Pas disponible
<b>Taux d'évaporation :</b>	Pas disponible
<b>Pression de vapeur :</b>	Pas disponible
<b>Densité de vapeur :</b>	Pas disponible
<b>Densité relative :</b>	1,01 – 1,03 (l'eau = 1)
<b>Solubilité(s) :</b>	Soluble dans l'eau
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Pas disponible
<b>Température de décomposition :</b>	Pas disponible
<b>Viscosité :</b>	Pas disponible



## Fiche de données de sécurité

### Section 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité :

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique :

Habituellement stable dans des conditions normales d'utilisation.

#### 10.3 Risque de réactions dangereuses :

Inconnu

#### 10.4 Conditions à éviter :

La chaleur.

#### 10.5 Matières incompatibles :

Agents oxydants, des métaux- aluminium; acier; zinc

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux :

Oxydes d'azote; ammoniac; oxygène

### Section 11: Données toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

##### Voies d'exposition probables

Inhalation; Ingestion; Contact avec la peau; Contact oculaire.

##### Toxicité aiguë

**Inhalation:** Données ne sont pas disponible.

**Ingestion:** Estimation de toxicité aiguë pour le produit, supérieur à 5000 mg/kg (rat).

Le produit contient du Nitrate de sodium (1-2%). Evidence des cas de méthémoglobinémie la dose orale pour les humains est estimée entre 33 – 150 mg NO<sub>3</sub>/kg, les doses plus faibles s'appliquant aux enfants. Chez les animaux ruminants, les doses orales dix fois plus faibles peut causer la méthémoglobinémie.

**Absorption par la peau :** Estimation de toxicité aiguë pour le produit, supérieur à 5000 mg/kg (lapin).

##### Données toxicologiques

<u>Substance</u>	<u>DL<sub>50</sub> orale</u>	<u>DL<sub>50</sub> cutanée</u>	<u>CL<sub>50</sub> Inhalation (4 heures.)</u>
Scotts® WEED B GON® Max Herbicide prêt-à-l'emploi	>5000 mg/kg (rat)	>5000 mg/kg (lapin)	Pas disponible

##### Corrosion / irritation cutanée

Données ne sont pas disponible.

##### Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Données ne sont pas disponible.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles- exposition unique

Données ne sont pas disponible.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles- expositions répétées

Données ne sont pas disponible.

##### Danger par aspiration

Données ne sont pas disponible. Non classé pour le danger d'aspiration selon les critères de classification.

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Données ne sont pas disponible. Peut provoquer une allergie cutanée à la suite d'expositions prolongés ou répétées chez certains individus.

##### Cancérogénicité

Données ne sont pas disponible pour le mélange.



## Fiche de données de sécurité

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques (suite) :

#### Toxicité pour la reproduction

Données ne sont pas disponibles

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non réputé comme un mutagène.

#### Effets d'interaction

Données ne sont pas disponibles.

### Section 12: Données écologiques

#### 12.1 Écotoxicité :

Ne pas contaminer les cours d'eau. Ne pas contaminer les endroits où l'on nourrit les animaux.

#### 12.2 Persistance et dégradation:

Aucun renseignement n'a été trouvé.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Aucun renseignement n'a été trouvé.

#### 12.4 Mobilité dans le sol :

Aucun renseignement n'a été trouvé.

### Section 13: Données sur l'élimination

#### 13.1 Les méthodes d'élimination:

NE PAS vider dans des égouts, sur le sol ou dans un cours d'eau. Stocker le produit en vue de son élimination selon les instructions de la rubrique Stockage à la Section 7.

Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter le contenant vide avec les ordures ménagères.

Les produits inutilisés ou partiellement utilisés doivent être jetés dans des endroits provinciaux ou municipaux conçus pour l'élimination des déchets dangereux.

### Section 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Transport des marchandises dangereuses (TMD) du Canada :

N'est pas régi

### Section 15: Informations sur la réglementation

#### 15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit :

##### Canada

**Loi sur les produits antiparasitaires :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et de renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH.

**SIMDUT / WHMIS 2015 Classification:** Ce produit est exempt de la classification sous SIMDUT.

**Liste intérieure des substances (LIS):** Tous les ingrédients sont inscrits sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou n'ont pas à être déclarés.

##### É.-U.

**TSCA :** Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés des exigences de l'inventaire de la TSCA conformément à 40 CFR 720.



## Fiche de données de sécurité

### Section 16: Autres informations

**Date de révision :**

13 mars 2019

**Références et sources des données :**

SDS du fabricant

HSDB®

IPCS Information Monograph Nitrates and Nitrites [www.inchem.org](http://www.inchem.org)

ICSC 0185 Sodium nitrate

**Légende des abréviations :**

ACGIH – American Conference of Governmental Industrial Hygienists

SGH - Système Général Harmonisé de classification des produits chimiques

DL<sub>50</sub>- Dose unique d'une substance causer la mort de 50 pour cent d'une population donnée d'animaux.

OSHA - Occupational Safety and Health Administration

SIMDUT – Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

**Autres informations :**

Les données contenues dans la présente fiche sont, à la connaissance du fournisseur (voir la Section 1 Identification), exactes et fiables à la date de préparation du document. Cependant, aucune garantie expresse ou implicite n'est faite relativement à l'exactitude ou à la fiabilité de ces données; le fournisseur rejette toute responsabilité des pertes ou dommages résultant de l'utilisation de ces données. Aucune autorisation n'est consentie ni insinuée relativement à l'utilisation sans licence d'une invention brevetée. De plus, le fournisseur rejette toute responsabilité des dommages ou blessures résultant de l'utilisation anormale du produit, du non-respect des pratiques recommandées ou des risques liés à la nature du produit.